



## REGLEMENT PARTICULIER

# L'ACPR et la Ville de Sainte-Rose vous proposent : **2e Manche de VTT Descente 2018** CULTURE VELO

**Le Dimanche 4 mars 2018**

## Horaires

Accueil, Emargement : 7 h 45 à 8 h 45.

A l'arrivée

1<sup>ère</sup> Manche : 9 h 00.

2<sup>ème</sup> Manche : 40mn après la 1<sup>ère</sup>.

Récompenses aux 3 premiers  
de chaque catégorie.

## Catégories :

Scratch, Hommes, Juniors, Cadets, Master 1, Master 2, Minimes, Dames,  
Non-licenciés (15 ans et+) avec certificat médical. (Compétition) de moins de 1 an + AP si mineurs.  
Enduro (fourche simple T débattement limité à 180 mm et 2 chronos cumulés)

## Tarifs et Inscriptions par Ordre de Catégories :

Licenciés : 20€ (+5€ si oubli plaque),

Non-licenciés : 25€ (assurance / journée) + 5€ caution plaque.

Inscriptions dans les clubs pour transmission au comité :

Mail : [ffcrun@wanadoo.f](mailto:ffcrun@wanadoo.f) ou Fax : 0262452255 jusqu'au vendredi 02/03/ 2018-12h.

Pour les licenciés de 2017 : renouvellement de la licence 2018 obligatoire.

Pour les non licenciés : uniquement les coureurs non licenciés en 2017 et avant.

## Arbitres :

Patrick Fontaine, Eddy GOULJAR, Thierry ALPHONSE, Jean-Louis PARIS.

*Coupe de La Réunion de VTT-DH 2018 : le classement final se fera sur 6 manches (12p – 2 Jokers)*

**Renseignements : 0692 86 11 45**

**RETROUVEZ NOUS sur [www.vttreunion.net](http://www.vttreunion.net)**

Bonne course à tous !

*Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.*

